Département du NORD Arrondissement d'AVESNES Ville de LANDRECIES

Date de convocation :

Le 18 mars 2021

NOMBRE:

- de conseillers : 23

- de présents : 18 - de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :

22_2021

Secrétaire de Séance :

M. Virginie SOIGNEUX

OBJET:

 Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Maire

François ERLEM

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Souspréfecture.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (18):

François ERLEM (Maire), Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Romain POLLART, Sabine TROUILLET, Gwenaelle BEAUDON, François BLAT, Jean-Paul LANNOY Marie Noëlle LALLIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

Ont donné pouvoir (5): Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Sandrine MERCIER à Francis DUPIRE, Stéphane SANSONE donne pouvoir à Audrey MONNIER, Françoise DUPUITS donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT

Absents (0):

Dans le cadre du budget investissement 2021, la commune souhaite l'acquisition d'un aspirateur à déchets.

L'agence de l'eau Artois-Picardie est susceptible de financer une partie de cet achat, qui est de 10 557, 29 € HT soit 12 668, 75 € TTC.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'agence de l'eau Artois Picardie et à signer les documents y afférents.